

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 15 NOVEMBRE 2021, À 19 H, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^E RUE À MURDOCHVILLE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette
Poste no 2 : Harold Mercier
Poste no 3 : Jean-Philippe Poulin
Poste no 4 : Daniel Fournier, maire-suppléant
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : André Minville

Et :

La directrice générale
et secrétaire-trésorière
par intérim : Emmanuelle Desrochers-Perrault

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 08.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2021.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 15 NOVEMBRE 2021 AU 14 MARS 2022.**

10. AUTORISATION DE SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2021-2025.
11. JOURS ET HEURES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2022.
12. DÉPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2021.
13. POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS.
14. APPROBATION DE LA PROGRAMMATION TECQ 2019-2023.
15. ACCEPTATION DE LA REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE.
16. ACCEPTATION DU TRANSFERT DE BAIL DU TERRAIN DU CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC YORK AU CHIC-CHAC.
17. ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.
18. FACTURATION POUR LA LOCATION DU CAMION À ORDURES, AVEC OPÉRATEUR, À LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE.
19. APPUI FINANCIER POUR LE SOUPER DU 40^E ANNIVERSAIRE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE.
20. DÉMOLITION DES FONDATIONS DE MAISONS SITUÉES SUR LES TERRAINS APPARTENANT À LA VILLE.
21. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 399722 DU GROUPE ALTUS.
22. SOUPER DE NOËL.
23. HORAIRE DU CENTRE SPORTIF POUR LA SAISON 2021-2022.
24. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
25. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
26. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait des points suivants :

13. POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS.

20. DÉMOLITION DES FONDATIONS DE MAISONS SITUÉES
SUR LES TERRAINS APPARTENANT À LA VILLE.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES
ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du
4 octobre est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR JEAN-PIERRE
CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du
4 octobre 2021 soit et est adopté tel que
présenté.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES
ANTÉRIEURES.**

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, revoit
avec les membres du Conseil les points majeurs
des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2021,
EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

La directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-
Perrault, dépose, pour acceptation par les
membres du Conseil, le bordereau des déboursés
pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2021 incluant
les dépôts salaires et qui s'élève à
182 626,68 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-
PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du
1^{er} au 31 octobre 2021 soit et est accepté sous
réserve de vérification par les membres du
Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2236 à 2247, les dépôts directs 623
à 665 ainsi que les prélèvements 532 à 548
confirment les paiements effectués du 1^{er} au
31 octobre 2021 et totalisant la somme de
182 626,68 \$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS
ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2021.**

La directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-
Perrault, dépose, pour approbation des membres du
Conseil, le rapport des revenus et dépenses au
31 octobre 2021 qui se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 octobre 2021 : 2 184 002,66 \$

Dépenses :

Au 31 octobre 2021 : 1 742 001,44 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 octobre 2021 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Le rapport du directeur intérimaire du Service Incendie est déposé auprès des membres du Conseil.

8. CORRESPONDANCE.

1. Lettre du CAUREQ accompagnant le document "Aide-mémoire - Conditions hivernales extrêmes".
2. Communiqué de Espace MUNI relativement à l'octroi d'un financement de 1,8 M pour le programme "Voisins solidaires".
3. Communiqué de la SOPFIM relativement aux résultats du programme de pulvérisation 2021.
4. Lettre de la FQM relativement aux formations des élus municipaux.
5. Lettre de madame Janique Lebrun, directrice régionale de la Sécurité publique, en prévision des sinistres ou événements qui pourraient survenir sur notre territoire.
6. Lettre de madame Érika Desjardins-Dufresne, directrice générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière informant la Ville de Murdochville de la proportion médiane et du facteur comparatif de son rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2022.
7. Lettre de monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des Municipalités, visant le renouvellement de l'adhésion 2022 de la Ville de Murdochville à la FQM.

9. NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 15 NOVEMBRE 2021 AU 14 MARS 2022.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Ville de Murdochville doit désigner un maire-suppléant qui possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou

est empêché de remplir les devoirs de sa charge pour une période déterminée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville procède habituellement par ordre alphabétique pour désigner le maire-suppléant pour une période de quatre (4) mois.

CONSIDÉRANT QUE le conseiller, monsieur Mathieu Blanchette, serait le premier à être nommé maire-suppléant mais qu'il vient de débiter son premier mandat au sein du Conseil municipal.

CONSIDÉRANT QUE le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard, vient de terminer une période à titre de maire-suppléant.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PHILIPPE POULIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseiller, monsieur Daniel Fournier, soit et est nommé à titre de maire-suppléant pour la période du 15 novembre 2021 au 14 mars 2022.

10. RÉSOLUTION 21-186 - AUTORISATION DE SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2021-2025.

CONSIDÉRANT QU' un nouveau Conseil municipal a été élu le 7 novembre dernier.

CONSIDÉRANT QUE deux (2) signatures sont nécessaires sur les effets bancaires de la Ville de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient et sont par les présentes autorisées à signer les effets bancaires (chèques, dépôts directs et prélèvements) de la Ville de Murdochville, à savoir :

- Délisca Ritchie Roussy, maire
- Mathieu Blanchette, conseiller
- Harold Mercier, conseiller
- Jean-Philippe Poulin, conseiller
- Daniel Fournier, conseiller
- Jean-Pierre Chouinard, conseiller
- André Minville, conseiller
- Emmanuelle Desrochers-Perrault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

11. RÉSOLUTION 21-187 - JOURS ET HEURES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2022.

CONSIDÉRANT les articles 319 et 320 de la Loi des cités et villes en ce qui concerne l'établissement d'un calendrier pour la tenue des assemblées régulières du Conseil municipal.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE pour l'année 2022, les assemblées régulières soient tenues comme mentionnées au calendrier des assemblées régulières de 2022 ci-dessous décrit, à savoir le deuxième (2^e) lundi de chaque mois à compter de 19 h 00, sauf pour le mois d'octobre où elle aura lieu le mardi, 11 octobre 2022.

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DE 2022

- lundi, 10 janvier 2022
- lundi, 14 février 2022
- lundi, 14 mars 2022
- lundi, 11 avril 2022
- lundi, 9 mai 2022
- lundi, 13 juin 2022
- lundi, 11 juillet 2022
- lundi, 8 août 2022
- lundi, 12 septembre 2022
- *mardi*, 11 octobre 2022
- lundi, 14 novembre 2022
- lundi, 12 décembre 2022

12. RÉSOLUTION 21-188 - DÉPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2021.

CONSIDÉRANT l'absence prévue et autorisée de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, à la date initialement prévue pour l'assemblée de décembre.

CONSIDÉRANT l'importance de la présence de chacun lors des assemblées.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée régulière prévue le 13 décembre 2021 soit et est déplacée pour être tenue le lundi 6 décembre 2021, à 19 h.

13. POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

14. RÉSOLUTION 21-189 - PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Murdochville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TEQCQ 2019-2023.

QUE la Ville de Murdochville approuve et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée.

QUE la Ville de Murdochville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Murdochville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE madame Annie-Claude Arsenault de la firme ARPO Groupe-conseil, soit et est mandatée pour mettre le programme de travaux à jour.

QUE la Ville de Murdochville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux, version 1, comporte des coûts réalisés véridiques.

15. RÉSOLUTION 21-190 - ACCEPTATION DE LA REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE - SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) .

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) et s'engage à les respecter.

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL.

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le Ministre les a autorisés.

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL.

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli.

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le Ministre les a autorisés.

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le Ministre, de la reddition de comptes relative au projet.

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le Ministre fait un versement aux Municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce.

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PHILIPPE POULIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Murdochville approuve les dépenses d'un montant de 135 441 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

16. RÉSOLUTION 21-191 - ACCEPTATION DU TRANSFERT DE BAIL DU TERRAIN DU CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC YORK AU CHIC-CHAC.

CONSIDÉRANT le transfert de bail prévu à la contre-offre acceptée à la résolution 21-151.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soit autorisée, au nom de la Ville de Murdochville, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et à signer tous les documents officiels exigés dans le dossier de transfert du bail 14101500000.

17. RÉSOLUTION 21-192 - ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'HABITS DE COMBAT (BUNKERS) POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux pompiers volontaires se sont joints à l'équipe du service de Sécurité Incendie de la Ville.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs pompiers étant en fonction depuis plusieurs années ont des habits de combat dont la durée de vie utile est arrivée à échéance.

CONSIDÉRANT QUE ces pompiers doivent être équipés d'habits de combat répondant aux exigences de la tâche qu'ils ont à accomplir.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la fourniture d'habits de combat, à savoir :

- L'Arsenal : 1 890 \$ par habit
- Boivin & Gauvin : 1 880 \$ par habit

CONSIDÉRANT les spécifications de chacune des soumissions et les prix offerts.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du service de Sécurité incendie, monsieur André Côté.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS MATHIEU BLANCHETTE, HAROLD MERCIER ET JEAN-PIERRE CHOUINARD S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville procède à l'achat de 5 habits de combat auprès de la firme Boivin & Gauvin, et ce au coût de 1 880 \$ l'unité.

18. RÉOLUTION 21-193 - FACTURATION POUR LA LOCATION DU CAMION À ORDURES, AVEC OPÉRATEUR, À LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a accepté de louer à la Municipalité de Grande-Vallée son camion à ordures avec opérateur pour une période deux (2) jours.

CONSIDÉRANT QU' aucun taux horaire pour la location du camion à ordures n'est établi.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville facture 140 \$ de l'heure plus taxes applicables pour la location du camion à ordures à la Municipalité de Grande-Vallée, pour les services rendus le 12 et 13 octobre 2021.

19. RÉOLUTION 21-194 - APPUI FINANCIER POUR LE SOUPER DU 40^E ANNIVERSAIRE DU CLUB LIONS.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville désire reconnaître le travail accompli par le Club Lions et contribuer à l'organisation de son événement du 13 novembre 2021.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accorde au Club Lions de Murdochville, par le biais du programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne

du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, la somme de 300 \$, soit 150 \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et 150 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller, pour la tenue du 40^e anniversaire du Club, le 13 novembre prochain.

20. DÉMOLITION DES FONDATIONS DE MAISONS SITUÉES SUR LES TERRAINS APPARTENANT À LA VILLE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

21. RÉOLUTION 21-195 - AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 399722 DU GROUPE ALTUS.

CONSIDÉRANT la facture 399722 du Groupe Altus au montant de 5 196,00 \$, plus, taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE cette facture couvre des travaux de tenue à jour du rôle d'évaluation foncière.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 399722 du Groupe Altus, au montant de 5 196,00 \$, plus taxes applicables, soit et est donnée.

22. RÉOLUTION 21-196 - SOUPER DE NOËL.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville désire souligner les fêtes de fin d'année et le départ à la retraite de monsieur Robert Levasseur, employé permanent au service des Travaux publics, et de monsieur André Minville, directeur du service des Travaux publics.

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, pour l'organisation de cette activité.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PHILIPPE POULIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un souper de Noël, où seront invités les membres du Conseil actuel, les membres du Conseil sortant à l'élection de novembre 2021, les employé(e)s cadres et syndiqué(e)s, les pompiers volontaires, les premiers répondants, les employés contractuels, les retraités de la Ville ainsi que les conjoints et conjointes de toutes les personnes précédemment mentionnées, soit et

est tenu le samedi 27 novembre 2021 au restaurant du Chic-Chac.

QU'un budget de 40 \$ par personne soit accordé pour le repas.

23. RÉSOLUTION 21-197 - HORAIRE D'ACTIVITÉS AU CENTRE SPORTIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022.

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite optimiser les heures d'ouverture de l'aréna afin de répondre le mieux possible au besoin et demandes des usagers du Centre sportif.

CONSIDÉRANT l'horaire des activités pour la saison hivernale 2021-2022 préparé par la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, en collaboration avec le responsable du Centre sportif, monsieur Sébastien Gasse.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'horaire des activités au Centre sportif pour la saison hivernale 2021-2022 soit et est adopté tel que présenté.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

25. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 20.



DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire



EMMANUELLLE DESROCHERS-
PERRAULT
Directrice générale et
secrétaire-trésorière
adjointe